

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.01.06 Du 13 février 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD La Celle Saint-Cloud 	Objet : Revalorisation du taux de vacation du médecin de creche <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-06-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de la fonction publique, Vu le Code de la santé et notamment l'article R.2324-39, Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Affaires générales, Vie économique, réunie le 1 ^{er} février 2023, Considérant que le médecin est recruté sur la base d'un contrat de 3 ans et rémunéré à la vacation, Considérant que le taux n'a pas évolué depuis 2007 et qu'il convient de le réévaluer afin de conserver l'attractivité de la Ville sur ce poste, Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE :	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 14 POUR : 34	De fixer le taux de rémunération du médecin de crèche sur la base d'un taux horaire à 41 € brut, correspondant à la moyenne pratiquée. Les crédits correspondants sont prévus au budget.	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 17/02/23 et de sa publication le 13/02/23 Le Maire Par délégué  Audrey BILLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</div> <div style="text-align: right; margin-top: 20px;">Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</div>	
ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES PIERRE QUIGNON-FLEURET A PIERRE SOUDRY	La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.	

JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE
PAGES
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-
FRANÇOIS BARATON
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS
THOMAS